

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 11 JUIN 1846.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département de la Guerre un crédit complémentaire pour les dépenses de l'exercice 1846.

(Voir les N^{os} 2, 68, 72, 172, 174, 196, 199 et 258 de la Chambre des Représentants, et les N^{os} 12, 71, 77, 104 et 161 du Sénat.)

MESSIEURS,

Après une discussion assez longue, la Chambre des Représentants vient de décider, dans sa séance du 9 courant, à une majorité de 32 voix contre 17, que le projet présenté par M. le Ministre de la Guerre, tendant à obtenir de la Législature un crédit global de 15,000,000 de fr., portant à 28,000,000 de fr. les dépenses de ce Département, ne serait point renvoyé à la Section Centrale pour l'inviter à lui présenter un prompt rapport sur le Budget de la Guerre de 1846; elle a décidé en outre, dans sa séance du 10 courant, à la majorité de 45 voix contre 7, que le crédit global de 15,000,000 de fr. portant, avec les crédits votés antérieurement, à 28,000,000 de fr. les dépenses du Budget de la Guerre pour 1846, serait accordé à ce Département.

M. le Ministre de la Guerre, Messieurs, dans les communications qu'il a faites à la Section Centrale de la Chambre des Représentants, a fourni des tableaux relatifs aux vivres et aux fourrages et à l'augmentation de la gendarmerie, qui sont de nature à augmenter le chiffre du Budget de l'exercice 1846, d'une somme de 516,000 fr.; néanmoins, il résulte du rapport de la Section Centrale de la Chambre des Représentants, que M. le Ministre de la Guerre s'est engagé de pourvoir à tous les besoins du service pour l'exercice de 1846, et même à y appliquer les changements proposés au Budget de 1847, si le crédit global des 15,000,000 lui était accordé; mais que dans le cas contraire, il regarderait comme indispensable à son Budget, l'augmentation des 576,000 fr., s'il venait à être discuté article par article, puisqu'il devrait alors se renfermer strictement dans les allocations portées à chacun de ces articles.

Il est évident, Messieurs, que si la marche suivie par la Chambre des Représentants peut s'expliquer par l'époque avancée de la session parlementaire et par les importantes questions qui restent à décider, elle est loin d'être régulière, et que nous ne pouvons que déplorer la nécessité où nous sommes de vous proposer l'adoption d'un crédit global.

(2)

Quoiqu'il en soit, Messieurs, en présence du peu de temps qui nous reste entre l'expiration des termes de crédits accordés au Département de la Guerre, qui auront lieu le 15 courant, si le crédit global demandé n'était point accordé, il serait nécessaire de recourir à une nouvelle demande de crédit provisoire pour faire face aux besoins du moment. Dans cette alternative et prenant en considération la décision négative de la Chambre, relativement à la discussion immédiate du Budget de la Guerre, pour l'exercice 1846, votre Commission, quoique regrettant la marche suivie et surtout le vote d'un crédit global, vous propose néanmoins l'adoption du projet qui vous est soumis.

Le Vicomte DESMANET DE BIESME.

Le Comte DE BRIEY.

Le Baron DELLAFAILLE.

Le Baron DE CHESTRET DE HANEFPE, Rapporteur.